LIBRARY ARCHIVES

21/68/57

12/9929 /1719

12/9781X/1719 · Communiqué

SOCIETE DES NATIONS

na fine Thé Taux liembres de

Geneve.

TYPHUS. le 23 Février 1921.

LES LETTRES SUIVENTES DES GOUVERNE ENTS DU FEROU ET DE LA TCHECO-SLOVAQUIE SONT COLHUNIQUEES AUX HEMBRES DU CONSEIL, A TITRE D'INFORMATION .

Legacion del Peru on Francia

I4 Rue Chateaubriand Paris le II Février 1921.

Lonsieur le Secrétaire Général.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, suivant des instructions officielles que je viens de recevoir que mon Gouvernement & décidé de contribuer avec la somme de Vingt mille francs aux fonds destinés à combattre l'épidémic de typhus qui sévit dans les pays de l'Europe Orientale .

En vous priant de vouloir bien prendre note de cette décision , veuillez gréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération très distinguée .

Le Chargé d'affaires du Péreu en France

Signe : E. de la FUENTE

Lonsicur le Scerétaire Général

d. la Ligue des Nations

GLNEVE

EFFUELIQUE TOHOGOMOVAQUE EN SUISSE .

Berne, le.....

Communiqué par le Ministre de Tchéco-Slovaquie à Berne, à lir. Monnet, 12/2/21

Monsieur le Secrétaire Général,

Par le téhégramme du 18 Décembre 1920, la Présidence de l'Assemblée de la Société des Nations à Genève, a bien voulu solliciter l'aide du Ministère tchécoslovaque des Affaires Etrangères pour lutter contre l'épidémie de typhus exanthématiquement menaçant continuellement l'Europe orientale, surtout la Pologne.

Le Ministère tchéco-slévaque des Affaires Etrangères ayant reçu ce télégramme, en a tout de suite pris l'exécution en considération, dans la mesure du possible. Il s'est mis immédiatement en rapport avec les autres ministères compétents en cette manière surtout avec le ministère de l'hygiène publique et avec le Ministère des Finances, afin de procéder à une enquête approfondie à ce sujet.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que la République tchéco-slovaque, depuis l'apparition de cette épidémie a été elle-même senséblement atteinte du fait de l'étendue de ses frontières crientales. Elle a fait son possible dans la mesure de ses moyens pour entraver la propagation de cette maladie, et ceci jusqu'à présent avec succès complet. L'administration tchéco-slovaque a été efficacement secondée dans cette tâche par la Croix Rouge tchéco slovaque, et, grâce à ces efforts communs en a pu empêcher l'extension de l'épidémie. La lutte contre le typhus exanthématique q été menée pendant l'année 1920 sur tout le territoire de la République tchécoslovaque par un contrôle hygiènique des plus sévères et par l'établissement de stations senitaires indépendantes ainsi que de camps, surtout en Slovaquie. Les frais énormes provoqués par ces mesures ent été supportés par l'Etat, par les autorités locales ainsi que par des associations privées.

Par ces moyens on a réussi et en réussit continuellement à empêcher l'épidémie de se propager à travers le territoire tchécoslovaque et de gagner les pays occidentaux.

Le bulletin officiel du Ministère tchécoslovaque de l'hygiène publique a enregistré cependant et malheureusement il doit enregistrer encere des cas isolés de typhus exanthématique apportés pour laplupart de la Pologne sur le territoire tchécoslovaque où ils reçoivent tous les soins afin que toute crainte de prop gation soit écartée.

Il faut prendre en considération la situation géographique toute spéciale de la République tchécoslovaque, qui, par ses
frontières orientales touche les territoires où les conditions hygièniques, surtout en ce qui concerne les maladies infectieuses,
ne sont pas favorables et d'où vient toujours la menace de l'égiclemie. Ainsi à la République tchécoslovaque insombe la tâche de servir de barrière entre l'Orient et l'Occident.

Le budget d'Etat pour l'année 1921 prévoit une somme de 5.100.000 œuronnes tchécoslovaques comme le minimum indispensable pour la lutte contre les épidémies, surtout contre le typhus. Cette somme sera dépensée principalement en Shovaquie et dans le territoire ruthène au sud des Carpathes (Russie sub-carpathienne) et il est impossible d'en employer la moindre partie pour la lutte contre le typhus en dehors de nos frontières. Après toutes les dépenses faites jusqu'à présent et en prévision des nouvelles qui sont toujours couvertes par l'Etat tchécoslovaque et par ses autorités locales sans aide de l'étranger, la République tchécoslovaque aurait elle-même besoin dans ce but, d'une subvention de la part des Etats plus fortunés.

Tous les ministères s'accordent à reconnaître que la République tchécoslovaque doit empêcher la propagation des maladies épidémiques de l'Orient à l'Occident, elle entreprend ellemême tout ce qui esticans ses forces pour résister à cet envahissement.

Le Ministère des Finances reconnaît la nécessité de s'opposer par tous les moyens à la propagation de l'épidémie du typhus exanthématique venant de l'Orient, ce Ministère pense que la République tchécoslovaque remplit son devoir en étouffant par tous les moyens toute chance de propagation sur son territoire et d'acheminement vers l'Occident.

Il résulte des considérations ci-dessus exposées, que, dans la situation actuelle, la République tchécoslovaque étant épuisée par ses propres dépenses contre le typhus exanthématique venant du dehors, ne peut pas prendre part aux souscriptions générales pour l'extermination de cette maladie en Europe orientale. Cependant le Gouvernement tchécoslovaque assure le Secrétariat Général de la Société des Nations qu'ilconsidérera comme son plus grand devoir humanitaire d'entreprendre dans ce sens tout ce qui est en son pouvoir aussitôt que son territoire cessera d'être envahi continuellement par le typhus du côté de ses frontières orientales.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.

Berne, le 7 Février 1921.

Le Ministre de tchéco-slovaquie,
Délégué à l'Assemblée de la Société des Nations.
(Signé) Cyrill D u s e k .

Sir Eric Drummond, Secrétaire Général de la SOCIETE DES NATIONS. GENEVE. The Following Letters from the Peruvian and Czecho-Slovak Governments are circulated for the information of the Members of the Council.

Peruvian Legation in France.

14, Rue Chateaubriand, PARIS,

February 2nd, 1921.

Sir,

I have the honour to inform you that, in accordance with the official instructions which I have just received, my Government has decided to contribute a sum of 20,000 frames to the fund for the campaign against the Typhus epidemic which is raging in the Countries of Lastern Lurope.

I beg to bring this to your notice and have the honour etc.

(Signed) E. de la Fuente

Charge d'Affaires of Peru in Frame.

To the Secretary General of the League of Nations, GENEVA.

Legation of Czecho-Slovakia
in Switzerland,

Borne,

by the Czecho-Slovak

Minister in Berne.

12. 2. 1921.

Sir,

In his telegram of December 18th, 1920, the President of the Assembly of the League of Nations at Geneva was good enough to solicit the assistance of the Czecho-Slovak Ministry for Foreign Affairs in the campaign against the epidemic of Eruptive Typhus which continues to menace Eastern Europe and especially Poland.

On receipt of this telegram the Czecho-Slovak Ministry for Foreign Affairs at once considered in what manner and to what extent it was possible to carry out this request. It immediately consulted the other competent Ministries, especially those of Health and Finance in order to make a thorough enquiry into this matter.

I have the honour to draw your attention to the fact that, since the appearance of this epidemic, the Czecho-Slovak Republic has also suffered from it considerably on account of the extent of its Eastern frontiers. It has endeavoured to the best of its means to prevent the progress of this disease and hitherto these efforts have been crowned with complete success. The Czecho-Slovak Government has been effectually assisted in this task by the Czecho-Slovak Red Cross and thanks to those united afforts they have been able to check the spread of the epidemic. The campaign against Eruptive Typhus was waged during the whole of 1920 throughout the Czecho-Slovak Republic by means of very stringent samitary control as well as by the creation of independent samitary stations and camps, notably in Slovakia. The

was borne by the State, by the Local Authorities and by private Associations.

By these means the State has succeeded, and continues to succeed, in preventing the epidemic from spreading through Czecho-Slovak territory and thus reaching Western Buropo.

The Official Gazette of the Czecho-Slovak Ministry of Health has, however, reported - and unfortunately still has to report - isolated cases of Bruptive Typhus, which for the most part are imported from Poland into Czecho-Slovak territory, where they receive every attention, in order that all danger or infection may be removed.

The peculiar geographical situation of the Czecho-Slovak Republic must be taken into consideration, as its Lastern Frontier adjoins territory where hygienic conditions, especially in respect of infectious diseases, are not favourable, and which therefore constitute an everppresent menace. Thus on the Czecho-Slovak Republic rests the duty of acting as a barrier between East and West.

The State Budget for 1921 provides a sum of 5,100,000 Czecho-Slovak Crowns as the absolute minimum for the campaign against epidemics, and especially against Typhus. This sum will be expended chiefly in Slovakia and in the Ruthenian territory, South of the Carpathians (Trans-Carpathian Russia) and it is impossible to employ even the smallest part of this sum for the campaign against Typhus outside our own frontiers. After all the expenses already incurred, and in view of the new expenditure anticipated, all of which is borne by the Czecho-Slovak State and by its Local Authorities without foreign assistance, the Czecho-Slovak Republic may itself require a grant from the more fortunate States for this very purpose.

All the Mihistries agree that the Czecho-Slovak Republic must prevent the spread of epidemic Typhus from East to Lest, and the State itself is doing its utmost to resist invasion by

such diseases.

The Ministry of Finance recognises the necessity of using every means of checking the spread from the East of the Eruptive Typhus epidemic, and is of opinion that the Czecho-Slovek Republic is fulfilling its obligation by making every effort to prevent any possibility of the spread of Typhus in its own terlitory and towards the West.

As will be seen from the reasons adduced above, the Czecho-Slovak Republic, under present circumstances, is already exhausted by its expenditure in the campaign against Eruptive Typhus from outside, and cannot therefore take part in general subscriptions for the extermination of this disease in Eastern Europe. Nevertheless the Czecho-Slovak Government assures the Secretary General of the League of Nations that it will consider its chief duty towards humanity to lie in doing everything in its power to this end, as soon as its own territory has creased to be over-run by Typhus from across its Eastern frontiers.

I have the honour to be etc.,

(Signed) Dr. Cyrill Dusek.

Wzecho-Slovak Minister.

Delegate to the Assembly of the League of Nations.

Berne.

February 2nd, 1921.

ir Eric Drummond ceretary General casue of Nations,